

Envoi : 18/12/2018

Réception par le Préfet : 18/12/2018

Publication : 21/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-6-6-1

Séance du vendredi 14 décembre
2018

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

M. HABIG donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.

M. MULLER donne procuration à Mme Betty MULLER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU les articles L 1111-2, L 2215-8, L 3232-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles L 211-7 et L 213-9-2 du Code de l'environnement,

VU l'article L 2124-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les articles L 142-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU l'avis favorable de la Commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie du 26 octobre 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la politique de l'environnement et du cadre de vie qui mobilisera des dépenses à hauteur de 10 824 920 € et générera des recettes d'un montant de 9 781 500 € au budget primitif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la Politique de l'eau :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 344 340 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 3 725 000 € et un total d'autorisation de programme de 125 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 184 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 050 000 €

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la Politique de l'environnement :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 686 080 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 357 500 € et un total d'autorisation de programme de 160 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 100 000 €

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la Politique de l'agriculture (y compris l'Abattoir de Cernay) :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 608 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 157 000 € et un total d'autorisation de programme de 1 050 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 222 500 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 200 000 € et un total d'autorisation de programme de 200 000 €

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la Politique du cadre de vie :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 515 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 275 000
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 15 000 €

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2019, pour la Politique de la transition énergétique :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 57 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 100 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 de la présente délibération,

- ❖ Approuve l'annexe 2 jointe à la présente délibération établissant les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental fixés pour 2019,

- ❖ Autorise la Présidente à signer une lettre d'intention proposant que le Département assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de consolidation du barrage de la Lauch ainsi que son financement à hauteur de 2,1 M€, à condition que l'Etat apporte, de son côté, un financement complémentaire spécialement et uniquement dédié à cet ouvrage de

3,9 M€, et que le Comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques (CTPBOH) valide la solution retenue sans demande complémentaire ni modification significative du projet proposé et donne délégation à la Commission permanente pour toute décision ultérieure notamment pour l'approbation d'une convention avec l'Etat et, le cas échéant avec l'Agence de l'Eau, pour préciser les modalités exactes de cette intervention,

- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et du suivi du budget 2019.